

2- LES MUNICIPALITÉS : COMMENT NOUS DISTINGUER?



Il existe plus de 61 000 organismes dans but lucratif (OSBL) au Québec et parmi ceux-ci, il y a environ 4000 organismes d'action communautaire autonome. Quelle est la différence entre les maisons de jeune et les clubs de lecture ou les clubs optomistes? Qu'est-ce qui nous distingue de tous les autres?

➔ 1) Notre rôle dans la société

Les organismes d'action communautaire autonome interviennent principalement auprès des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Par leurs services et leur travail de défense des droits et d'éducation populaire, ils travaillent avec les jeunes, les aînés, les femmes, les personnes ayant des limitations fonctionnelles, les personnes assistées sociales, etc. pour les aider à améliorer leurs conditions de vie et à combattre les injustices et les discriminations qui s'exercent contre eux et elles.

➔ 2) Notre autonomie d'agir

Nos organismes sont créés et administrés par des gens de la communauté et non par les entreprises privées, les gouvernements ou le réseau public. Ce sont des gens qui se mettent ensemble pour trouver des solutions aux problèmes présents sur leur territoire. Afin de s'assurer que ces personnes ont un réel pouvoir de prendre les décisions, les conseils d'administration sont indépendants des réseaux publics ou des partenaires privés.



L'autonomie : qu'est-ce que ça donne?

L'autonomie des organismes, ça donne les moyens aux gens d'agir sur les problèmes de leur milieu en faisant preuve de créativité et d'innovation. L'autonomie, c'est faire en sorte que chaque problème puisse trouver une solution adaptée à la réalité du milieu. Ça permet à un organisme d'évoluer en fonction des besoins de la communauté. De cette manière, les solutions sont bien ancrées dans les façons de faire et de penser des gens de la communauté. Enfin, l'autonomie d'un organisme communautaire permet aux gens d'une communauté de se sentir plus concernés par les problèmes de leur milieu de manière à leur donner le goût de s'impliquer et d'agir sur les problèmes.

➔ 3) Notre impact dans la société:

- **Sur le plan social** : Par leur travail de représentation auprès des décideurs, les organismes communautaires contribuent à l'amélioration des lois et à la mise en place de plusieurs services publics et programmes sociaux. Grâce à leur expérience terrain ils peuvent identifier, avec l'aide des personnes impliquées dans les organismes, les différents problèmes sociaux et proposer des solutions collectives adaptées à toutes les situations.
- **Sur le plan de la participation citoyenne** : Les organismes communautaires permettent aux gens, peu importe leur niveau d'instruction ou leur situation socioéconomique, de donner leur opinion sur les enjeux qui les touchent. Ils permettent de faire entendre la voix d'une partie de la population que l'on a tendance à exclure du débat public.
- **Sur le plan économique** : Les organismes communautaires contribuent à maintenir environ 58 000 emplois, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Ainsi, le milieu communautaire est un secteur d'emploi plus important que l'agriculture ou les services publics. De plus, environ 424 000 bénévoles sont actifs dans nos organismes.

